

Communiqué de presse ■ Bordeaux, le 25 janvier 2019







Point sur la situation du Groupe

- Déclaration de cessation des paiements
- Annulation de l'Assemblée Générale des actionnaires convoquée le 25/02/2019
- Reprise de cotation du titre Europlasma

1) Déclaration de cessation des paiements

Le Groupe Europlasma a déposé la déclaration de cessation des paiements le 22 janvier 2019 auprès du Tribunal de Commerce de Mont de Marsan des sociétés suivantes : Europlasma SA, Inertam SAS, CHO Power SAS, CHOPEX SASU, CHO Morcenx SASU et CHO Tiper SAS. A l'issue d'une audience qui s'est déroulée le 25 janvier 2019, le Tribunal de commerce de Mont de Marsan a rendu un jugement déclaratif de l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire d'Europlasma et des filiales sus-mentionnées.

Au terme du jugement de redressement judiciaire, il est prévu une période d'observation de 6 mois, renouvelable.

Cette période d'observation doit permettre, sous l'égide de l'administrateur judiciaire désigné par le Tribunal de Commerce, d'accompagner et de poursuivre les actions en cours visant à mettre en place des projets industriels pérennes et sauvegarder les emplois.

De nombreux contacts ont été noués avec des organisations industrielles ou financières de 1^{er} rang qui ont manifesté un réel intérêt pour les activités développées par le Groupe Europlasma et ont l'ambition et les moyens de consolider des filières répondant étroitement aux enjeux de la transition écologique.

2) Annulation de l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée le 25/02/2019

Dans le cadre de la procédure d'alerte initiée par ses Commissaires aux comptes, le Conseil d'administration d'Europlasma a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire le 25/02/2019 en vue de délibérer sur la situation de la Société et la continuité de l'exploitation (cf communiqué du 11/01/2019). L'ouverture de la procédure de redressement judiciaire mettant fin à la procédure d'alerte lancée par les Commissaires aux compte, l'Assemblée Générale convoquée dans ce cadre est devenue, de fait, sans objet.

3) Reprise de cotation du titre

Il est précisé qu'Europlasma demandera la reprise de la cotation de ses actions sur Euronext Growth à compter du mardi 29 janvier 2019 à 9H00.

A propos d'EUROPLASMA

Au cœur des problématiques environnementales, EUROPLASMA conçoit et développe des solutions plasma innovantes destinées à la production d'énergies renouvelables et à la valorisation des déchets dangereux ainsi qu'à des applications sur-mesure pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0000044810-ALEUP / LEI 969500WYVNHBV1ABQ250). Pour plus d'informations: www.europlasma.com.°

Contact actionnaires

Anne BORDERES – Chargée de communication Tel: + 33 (0) 556 497 000 contactbourse@europlasma.com

Contact presse:

Luc PERINET MARQUET - LPM STRATEGIC COMMUNICATIONS

Tel: +33 (0)1 44 50 40 35 - | perinet@lpm-corporate.com